

ANNONCES :

La ligne ou son espace :
Valais 20 cts. - Suisse 25 cts.
Etranger 30 cts.
Réclames : 50 cts. la ligne
Minimum par annonce, 1 franc

Les annonces et réclames
sont reçues exclusivement par
la Société Publicitas S. A.,
Sion, Lausanne, Genève, Mon-
treux, Fribourg, etc., et au Bureau
du Journal.

NOUVELLISTE

VALAISAN

PARAISANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois 3 mois
Sans Bulletin 8.- 4.50 2.50
Avec Bulletin 12.- 6.50 3.50

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8

Chèques postaux Ilc 274

Nouveaux faits connus Mercredi à midi

M. Tardieu a donné connaissance à ses collègues des grandes lignes de la déclaration ministérielle qui ont été approuvées. Le seront-elles jeudi par les Chambres? Les moins optimistes assurent que le Cabinet aura 30 voix de majorité.

Dans de nombreuses parties de la Russie, les riches paysans font une guerre acharnée aux autorités soviétiques.

En Suisse, le parti radical, déconcentré par la décision de son Comité central, se trouve dans une phase de défaitisme bourgeois.

FEU, LE BLOC BOURGEOIS

Si nous étions tant soit peu cocardier et vantard, nous pourrions épiloguer longuement sur la décision du Comité central du parti radical en faveur d'une candidature socialiste au Conseil fédéral.

Nous nous contenterons de l'enregistrer en soulignant le fait que nous avions toujours prédit l'événement.

Nous le croyions pour demain ; il arrive aujourd'hui. A ce détail d'heures se borne notre surprise.

C'est en 1897 que l'Assemblée fédérale assista à la création du groupe socialiste sous la présidence de M. Curti. Ils étaient douze, et les humoristes cherchaient le traître.

M. Nicole l'aurait trouvé en M. Klœti.

Badinage à part, ce groupe, qui était, du reste, très parlementaire et souvent gouvernemental, a creusé patiemment son trou sans se laisser détourner de son but, sous quelque prétexte que ce soit. Ce fut un terme.

En 1918, puis, l'autre année, lors de la candidature de M. Grimm à la présidence du Conseil national, il put croire sérieusement que la coupe enchantée du pouvoir fédéral s'éloignait définitivement de ses lèvres.

Ce ne fut qu'une émotion.

La *Nouvelle Gazette de Zurich*, qui avait pourtant son candidat radical à défendre, pose flegmatiquement les armes et déclare se rallier à la candidature socialiste qu'elle combattait. C'est ce qu'on peut appeler une obéissance *perinde ac cadaver*.

Mais ce qui dépasse toutes les bornes, c'est l'empressement de ce journal, qui fait autorité sur la Gauche en Suisse allemande, à se laver les mains, renouvelant ainsi le geste de Ponce-Pilate.

Le bloc bourgeois aux Chambres est désormais rompu, dit-il, et le parti radical reprend toute sa liberté vis-à-vis de ses alliés de la veille.

Si ce ne sont les propres paroles de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, c'en est du moins le sens.

On ne saurait être plus cavalier.

La *Liberté* de Fribourg fait justement remarquer que si la Droite n'excluait pas *a priori* une candidature socialiste, il pourrait bien ne plus en être de même si cette candidature devenait un programme et un drapeau pour la formation d'un Cartel des Gauches.

Les conservateurs-catholiques forment aux Chambres un des trois groupes importants.

Ils sont et ils resteront forts. Leur foi garantit l'union des intelligences et

leur esprit de progrès social garantit l'accord des volontés.

Dans l'opposition comme dans la collaboration, ils ne se laisseront guider que par les intérêts supérieurs du pays.

Une petite note, qui n'a l'air de rien et à laquelle on prête peu d'attention, laisse percer un des *leit motif* de la décision du Comité central du parti radical : c'est qu'on voulait assurer le sort du Code pénal fédéral qu'une portion importante des catholiques s'appropriait à combattre devant le peuple.

C'est un bout de l'oreille, Dieu nous garde de le négliger !

Mais l'homme qui doit rire bleu s'il lit tout ce qui se publie sur son compte, c'est le candidat lui-même, M. Klœti ; nous inclinons à croire qu'il en est même un peu ahuri.

On ne parle que de sa traîtrise.

M. Nicole et ses amis craignent qu'il ne creuse la tombe du parti socialiste en se domestiquant, et, chez les Bourgeois, beaucoup sont convaincus que loin d'apporter une loyale collaboration au Conseil fédéral, il sera tout à la fois un sabot et un saboteur.

Un homme moins sceptique en aurait la chair de poule.

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

Le budget fédéral. — La commission du Conseil national pour le C. F. F. réunie à Genève a examiné le budget de 1930 et a terminé son travail. Après la séance, les membres de la commission ont visité les installations de la nouvelle gare de Cornavin. M. Haab, président de la Confédération et le directeur général des C. F. F. M. Schrafl, assistaient à la séance.

La résurrection d'une ville. — Si Reims n'était pas, depuis très longtemps une ville glorieuse entre toutes, le dernier congrès radical-socialiste qui s'y est tenu lui aurait donné la célébrité...

Mais où est aujourd'hui l'ancienne capitale des « Remi » ? Le dernier fascicule du Larousse illustré nous apprend que sa population était passée de 20.000 habitants en 1801 à 120.000 environ en 1914. En mars 1918, elle ne comptait même plus 1500 âmes.

A l'armistice, sur 14.000 maisons, 7900 étaient détruites et 6000 plus ou moins endommagées. Cathédrale, hôtel de ville, étaient éventrés ; 35 édifices publics tombaient en ruines ; 18 autres étaient partiellement détruits ; 3.500.000 mètres cubes de débris recouvraient l'emplacement de la vieille cité.

On se mit courageusement au travail. En dix ans, une ville neuve et active fut debout. Près de 25.000 ouvriers avaient été employés en même temps à cette tâche immense.

Actuellement, le nombre des immeubles dépasse celui d'avant-guerre. La population qui, en 1921, atteignait à peine 76.000 habitants (au point que Reims passait pour une des très rares villes de France où ne sévissait pas la crise des loyers), a dépassé 100.000 en 1926 ; à l'heure présente, elle atteint 108.000 personnes.

Pour restituer à Reims son activité, on a cherché à donner aux chefs d'entreprises le maximum d'avantages. Le canal, remis en état, est désormais franchi par deux ponts. La gare devenait insuffisante : la Compagnie de l'Est a créé une nouvelle gare de marchandises. Le port manquait d'espace : un nouveau port est en cours d'aménagement dans le faubourg de Clairmarais. On va raccorder les Halles centrales avec le chemin de fer et y installer un dépôt frigorifique.

Enfin, une œuvre philanthropique, le « Foyer rémois », a fait bâtir une dizaine de cités-jardins. Celle du Chemin-Vert, la plus importante, comprend 600 logements. Le commerce des vins de Champagne, durement touché par la guerre, s'est relevé le premier, malgré la fermeture des marchés russe, allemand et américain. De nouveaux débouchés ont été conquis et les

chiffres des expéditions atteignent ceux d'avant 1914.

Dans l'hôtellerie. — On annonce que M. Franck, directeur de l'Hôtel Lorius, a été nommé directeur du Montreux-Palace, ensuite du départ regretté de M. Meuli.

Enlisé dans 400 tonnes de blé. — Jules Monier, 20 ans, demeurant à Cambrai, France, était occupé, en compagnie d'Albert Lefebvre, de Proville, à la Société coopérative d'approvisionnement, rue de Selle, au nettoyage d'un silo à grains d'une capacité de 400 tonnes. A 15 heures 30, en se retournant, Lefebvre ne vit plus son compagnon. Les bouts de doigts bleuis dépassaient du grain.

Immédiatement, on essaya de dégager le jeune homme, mais tous les efforts furent vains. Il était enlisé dans 400 tonnes de blé. Il succomba à l'asphyxie.

Ce n'est qu'à 21 heures 50, après de multiples efforts, qu'on parvint à sortir le cadavre.

Le père de Monier assista, impuissant et prostré au dégagement du corps de son fils unique.

Les concessions dans les cimetières. — Le tribunal civil de la Vendée, France, vient de rendre un jugement relatif à la responsabilité civile des communes en matière de concessions dans les cimetières, qui peut intéresser d'autres pays.

En 1885, le jeune Paul Pinchon de Douchy, étant décédé, fut inhumé dans le cimetière de la Roche-sur-Yon, et sa mère, Mme Pinchon de Douchy, acquit, successivement, le 6 janvier 1890, une concession temporaire et, le 19 janvier 1905, une concession trentenaire qui furent enregistrées sous les numéros 768 et 1148 sur les registres de la ville. Mais quand, en 1911, Mme Pinchon de Douchy voulut faire transporter à Paris le corps de son fils, il lui fut déclaré, à la mairie, que la ville ne tenait pas de plan du cimetière et que les numéros des concessions n'étaient reproduits que dans ses registres.

Toutes les démarches entreprises, tant par Mme Pinchon de Douchy que par la ville, pour identifier la tombe du jeune Pinchon de Douchy, demeurèrent vaines.

C'est alors que Mme Pinchon de Douchy assigna la ville de la Roche-sur-Yon en dommages-intérêts. La ville ne fit aucune difficulté pour reconnaître qu'elle ne tenait pas de plan du cimetière et alléqua qu'il appartenait à la concessionnaire de faire graver sur la tombe les numéros qui lui avaient été attribués.

Le tribunal civil de la Vendée a jugé que la ville de la Roche-sur-Yon avait contrevenu aux obligations qui découlaient pour elle du contrat intervenu avec le concessionnaire et l'a condamnée à 2000 fr. de dommages intérêts et aux dépens.

Le chasseur barbare. — Un chasseur de chamois a été condamné par le Tribunal de Glaris à 300 francs d'amende pour avoir tué une femelle de chamois qui allaitait ses petits. Pour rendre le contrôle impossible le chasseur avait coupé les tétines de l'animal.

Un squelette vieux de cinquante millions d'années. — Le musée américain d'histoire naturelle vient de s'enrichir d'un squelette fossile d'un crocodile qui vivait — c'est tout au moins ce que disent des savants — il y a... cinquante millions d'années. C'est dans les fouilles pratiquées depuis plusieurs mois dans le Nouveau Mexique, sous la direction du docteur George Simpson, ancien membre du corps des archéologues attachés au « British Museum », qu'ont été mis à jour, avec ce squelette, les ossements fossiles de deux cents autres animaux dont un absolument inconnu. Le squelette du crocodile, qui est presque complet, a une longueur de deux mètres et diffère des autres espèces connues jusqu'à présent. Sa tête est grosse, avec un museau pointu muni de grosses dents. Ce squelette est considéré comme une trouvaille des plus importantes pour la paléontologie.

Des rochers dans le lac de Wallenstadt. — De grands blocs de rochers se sont détachés des parois à pic du Leistikamm, sur la rive nord du lac de Wallenstadt et après s'être frayé un large chemin à travers la forêt sont tombés dans le lac avec un bruit de tonnerre. Le chemin de Quinten à Bettlis est obstrué.

Simple réflexion. — Quels que soient les humains, ils faut vivre avec eux.

Curiosité. — Une jeune femme blanche, du Cap, a mis au monde six garçons dont trois ont succombé.

Pensée. — Le bonheur est bien plus rare que l'on ne pense. Je compte pour heureux celui qui possède un certain bien que je désire, et que je crois qui ferait ma félicité ; le possesseur de ce bien-là est malheureux : ma condition est gâtée par la privation de ce qu'il a, la sienne l'est par d'autres privations. Chacun brille d'un faux éclat aux yeux de quelque autre, chacun est envié pendant qu'il est lui-même envieux. Fontenelle.

Contumes savoureuses et sacrées

Nous venons tous de revivre les souvenirs endeuillés, les deux jours pieux et recueillis de la Toussaint et du Jour des Morts où tout nous a rappelé que nous sommes périssables.

La mort, cependant, n'impressionne pas de la même façon tous les fils d'Adam.

C'est ainsi qu'avant l'ère chrétienne, les Grecs égayaient les monuments funéraires de symboles souriants.

Rien de moins funèbre que les frises de leurs vieux sarcophages. Rien de plus gracieux dans leurs épopées que le décès des héros, fleurs coupées, épis moissonnés sous la splendeur des cieux rayonnants. Les enfers leur apparaissent comme de frais jardins parés d'asphodèles et illuminés par le rose sourire de l'aurore. Les tombes étaient dédiées par eux au repos, à la paix, à la sécurité.

Ménandre, le représentant le plus glorieux de la comédie hellénique et dont la quasi-totalité des œuvres est malheureusement perdue, nous a, du moins, laissé cette page, païenne, mais éloquentes :

« L'homme aimé des dieux meurt jeune, ô Parménion ! Le plus heureux, je te le dis, c'est celui qui sans, chagrin dans la vie, ayant contemplé ces beaux spectacles : le soleil, l'eau, les nuages, le feu, s'en retourne promptement là d'où il est venu. Ces choses, qui vive un siècle ou un petit nombre d'années, il les verra toujours les mêmes et il ne verra jamais rien de plus beau qu'elles.

» Regarde la vie comme un voyage, et ce monde comme une foire étrangère, un lieu d'émigration pour les hommes : foule, marchés, jeux de hasard, hôtelleries où l'on s'arrête.

» Si tu pars des premiers, ton voyage est le meilleur, tu t'en vas déjà muni du nécessaire et sans avoir d'ennemis.

» Celui qui tarde se fatigue et perd ses ressources. Il vieillit, tombe dans l'indigence, rencontre les ennemis qui lui dressaient des pièges, et s'en va péniblement parce qu'il a trop vécu... »

Les anciens Grecs fêtaient leurs morts par de somptueux festins et par des jeux publics et les Thraces par d'ardents combats.

Les usages ont ainsi continué, jusqu'aujourd'hui, à s'harmoniser aux différents caractères des peuples : familiers et presque enjoués, en Italie, où les jeunes gens vont, parfois, à la tombée de la brume, donner des sérénades aux jeunes mortes de l'année ; déclamatoires et fastueux en Espagne, où le luxe, d'ailleurs d'un goût douteux, se donne libre cours autour des tombes et où, le jour de la Toussaint la foule prend d'assaut les théâtres, pour assister à l'exécution du traditionnel « Don Juan Tenorio », dont certaines scènes se déroulent au sein d'une nécropole, avec des squelettes et des fantômes pour acteurs ; calmes et mélancoliques en Norvège ; pieux et rêveurs au Danemark.

Mais nulle part plus qu'en France et en Suisse on ne visite avec assiduité les tertres funèbres et les mausolées.

Maintes jolies coutumes y subsistent. C'est ainsi qu'en Lorraine et en Picardie on arrête, traditionnellement, les horloges de la maison à la minute précise du décès d'un de ses hôtes, pour ne les remettre en mouvement qu'après les funérailles : symbole touchant de la vie qui est suspendue dans la demeure.

En Alsace, on couvre d'un linge blanc tous les miroirs du logis en deuil.

En Beauce, le jour d'un décès, on vide les seaux, les cuvettes et les divers réci-

pients, « afin que l'âme du défunt ne s'y noie pas », m'a raconté, à Chartres, un bon curé du terroir ; dans d'autres communes beauceronnes, on place, au contraire, près du lit mortuaire, un baquet d'eau, pour que l'âme du disparu s'y purifie.

Enfin, la veille de la Toussaint, en de nombreux villages bretons, les boulangers fabriquent de petits pains au lait, dénommés « pains des morts », qu'on mange cérémonieusement le lendemain, au déjeuner du matin, dans tous les foyers.

En Suisse, dans les cantons catholiques, c'est le jour même de la Toussaint, la procession au cimetière, vers l'heure de la vesprée. Dans certaines paroisses l'émouvante bénédiction des tombes est accompagnée d'un sermon de circonstance.

Il nous est revenu que dans l'une ou l'autre commune, on allume des cierges bénits qu'on laisse brûler jusqu'à extinction pour se garantir de certaines apparitions nocturnes qui traversent le ciel à travers les éclairs.

En l'une ou l'autre bourgade de la Suisse allemande, au soir de la Fête des Trépassés, bambins et fillettes érigent, sur le seuil de leurs habitations, de menus autels qu'ils illuminent abondamment : les passants ont gardé l'habitude d'y déposer quelque monnaie qui sert à dire des messes pour les âmes du Purgatoire.

Coutumes savoureuses, dont l'origine remonte bien haut dans la nuit des siècles, mais qu'il faut s'attacher à sauvegarder et à maintenir le plus longtemps possible, comme toutes les vieilles choses du folklore, parce que celles-ci mettent encore un peu de pittoresque dans la vie banale d'aujourd'hui et qu'elles perpétuent ce que l'âme de la race a gardé d'original et de caractéristique.

A. H.

LES ÉVÉNEMENTS

Les dés sont jetés

Le Cabinet Tardieu sortira-t-il victorieux du contact avec les Chambres ?

C'est donc demain jeudi que le Cabinet Tardieu affrontera les Chambres françaises.

De ce premier contact sortira-t-il victorieux et si oui, son existence sera-t-elle longue ou brève ?

Les interpellations abondent sur le bureau de la Chambre et il est à prévoir une chaude bataille parlementaire. En effet malgré ce qu'on sait des intentions du nouveau gouvernement dans l'ordre financier (il dégrèvera) l'atmosphère de la Chambre, sinon du Sénat, ne semble pas très rassurante.

En réalité la partie se jouera en séance. Gouvernement et opposition sont actuellement à égalité, c'est je crois la note juste. Qui enlèvera les quelques voix des indécis qui feront pencher la balance dans un sens ou dans l'autre ? Tout est là !

Voici la liste des interpellations qui ont été déposées lundi soir :

Sur la politique générale : MM. Alexandre Varennes, Frossard, Cachin, Taïttinger, Delsol.

Sur la politique extérieure : MM. Franklin-Bouillon, qui interpellera sur le plan Young ; Georges Bureau, sur la Sarre.

Sur le crédit agricole : M. Roux-Freyssineng.

Sur la récente circulaire du ministre des pensions : M. Février.

Sur les méthodes employées par la police judiciaire pour faciliter les aveux : M. Monnet.

M. Mottu interpellera le gouvernement sur la Conférence de Londres et le désarmement naval.

Par contre, plusieurs députés qui avaient déposé des interpellations sous le cabinet Briand, viennent de les reprendre. Ce sont : M. Louis Dumas, « sur la main-mise étrangère sur le commerce et l'industrie française » ; Autrand, « sur la politique agricole du gouvernement et l'accident d'aviation de Bourges » ; Blondet, « sur les travaux entrepris dans l'estuaire de la Seine ».

Ajoutons, que M. Guernut, a déposé une interpellation sur la liberté d'affichage, la liberté de la presse et sur les arrestations de la police.

Les pointages les plus serrés donnent au gouvernement entre 20 et 35 voix de majorité. Mais il faut compter avec les impressions de séance, avec l'effet de la déclaration du gouvernement. Beaucoup de députés classés « a priori » comme les adversaires du nouveau Cabinet, sont d'autre part décidés à se tenir sur la réserve.

Au surplus, il est douteux que les radicaux partisans, samedi, de la participation, votent le jeudi suivant contre le président du Conseil qui leur a offert cette participation. Il y aura là une vingtaine d'abstentions qui permettront à M. Tardieu de réunir une majorité et de passer le cap du premier jour.

Les impondérables joueront et le nouveau ministère pourra, dès lors, faire discuter le budget. Pendant le budget, le gouvernement pourra manœuvrer et avec le temps acquérir l'autorité que tout le monde s'accorde déjà à reconnaître à son chef.

Ajoutons qu'une véritable campagne de couloirs est faite contre le nouveau Cabinet pour influencer, avant toute déclaration, l'esprit des députés impartiaux. On va même déjà jusqu'à désigner les successeurs possibles. Qu'en restera-t-il demain soir ?

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Le Protocole de la visite des Souverains d'Italie au Pape

La « Tribuna » assure que la congrégation des cérémonies du Vatican a établi de façon définitive le protocole de la visite des souverains italiens au Pape, visite qui aurait lieu le 5 décembre, à midi.

Les souverains arriveront place Saint-Pierre dans les berlines de gala de la Cour et ils seront reçus à la limite de la cité du Vatican par le gouverneur de l'Etat pontifical, entouré des hauts dignitaires.

Le cortège sera salué par les clairons des gendarmes pontificaux et la « Marche Royale » sera jouée par la garde palatine.

Après avoir traversé la cour Saint-Damase, où un peloton de gardes suisses rendra les honneurs, les souverains, précédés par le maître du Saint-Office et escortés par la garde palatine et la garde suisse en grand uniforme, se dirigeront vers les appartements pontificaux.

Le Pape attendra le roi et la reine debout au seuil de la salle du Trône. L'entretien des souverains avec le Pontife revêtira un caractère strictement intime.

L'audience terminée, les souverains présenteront au Pape le prince héritier et leur suite. Après leur visite au Pape, les souverains descendront à la basilique Saint-Pierre où le cardinal Merry del Val leur offrira l'eau bénite et les accompagnera jusqu'à la chapelle du Saint-Sacrement.

Au moment où les souverains quitteront l'Etat du Saint-Siège, on jouera l'« Hymne Pontifical ».

Le Jury du Var acquitte le parricide par amour filial

Encore un verdict qui va faire du bruit et jeter le discrédit sur le Jury.

Le jeune Corbett, qui comparait devant le Jury du Var pour avoir tué sa mère qui souffrait d'un mal incurable et dont le « Nouvelliste » de mardi a parlé, a été acquitté.

A l'interrogatoire, très bref, le président rappelle que Corbett jouit de la meilleure réputation.

— Savez-vous, dit-il à l'accusé, que, dans votre situation, vous eussiez dû réfléchir. Vous avez commis le crime le plus abominable qui soit : celui de tuer sa mère. Ni la loi ni la morale religieuse ne nous font maîtres de nos destinées. Dieu seul connaît la durée de notre vie. Personne n'a le droit de la supprimer. Savez-vous si votre mère n'aurait pu survivre ? La science même ne se prononce pas. Voyons, expliquez-vous devant le jury.

Corbett pleure et sa voix, saccadée, ne laisse échapper que des lambeaux de phrases :

— Non, monsieur le président, la science était impuissante. Ma mère devait mourir, j'ai abrégé ses souffrances...

A ce moment, un juré, vaincu par l'émotion, se trouve mal et l'audience est suspendue.

L'audience reprise, l'avocat de la défense dit que son client est trop ému et ne peut poursuivre et qu'il n'a plus, d'ailleurs, d'explications à fournir.

Le premier témoin est entendu : c'est le docteur Tramini, médecin légiste à

Toulon, qui vient déclarer que la victime était incurable et n'avait qu'une survie maximum de trois mois.

Le docteur Tramini a soigné Corbett après sa tentative de suicide et affirme qu'il a échappé par miracle à la mort.

La balle qu'il porte dans le voisinage du cœur n'a pu être extraite.

L'avocat général, M. Tomasi, prononce son réquisitoire. Il demande un verdict affirmatif, mais mitigé par des circonstances atténuantes, parce que, dit-il, ce n'est pas au moment où des hommes dévient à la société le droit de prononcer la peine de mort, qu'on peut laisser un homme supprimer la vie à un autre homme, un fils tuer sa mère, même lorsque celui-ci se posera en libérateur ! Rien n'est plus contagieux que l'exemple. Rien n'est plus mauvais que l'empreinte du crime. Il ne faut pas que le droit de tuer soit admis. On tue trop facilement aujourd'hui.

Corbett a été acquitté, après une émouvante plaidoirie de son défenseur basée sur une thèse absolument inadmissible.

Deux jeunes femmes sont brûlées vives dans leur auto

Deux dames, Lina Amzel, Polonaise, âgée de 31 ans, demeurant à Paris, et une amie, dont le nom est encore inconnu, que Mme Amzel appelait Florence, âgée de 30 ans, avaient quitté Paris dimanche matin, dans une puissante limousine, pour se rendre à la villa que possède à Chavilly-en-Bierre, M. André Derain, le peintre bien connu.

Les deux dames et l'artiste allèrent déjeuner à Paris, puis à 15 heures 30, se rendirent à l'Hôtelierie de Corne-Biche, où Mme Amzel désirait louer un bungalow pour une huitaine de jours. Après s'être renseignée sur les conditions de location, Mme Amzel partit avec son amie, annonçant qu'elle viendrait elle-même, mercredi, prendre la réponse.

M. Derain remonta dans sa voiture et les deux femmes dans la leur, pour regagner la villa du peintre à Chavilly. La nuit commençait à tomber. Le brouillard rendait glissante la route bitumée. Les autos roulaient à grande allure. Après avoir dépassé Forges, près de Saint-Martin-en-Bière, M. Derain voulut s'assurer qu'il était toujours suivi par Mme Amzel, qui conduisait la seconde voiture. N'apercevant pas ses compagnes sur la route M. Derain fit machine arrière et trouva à l'endroit où la route fait un coude assez brusque, la voiture de ses amies retournée dans le fossé et en flammes.

Affolé M. Derain fit tous ses efforts pour dégager les deux femmes qui étaient prises sous la voiture, mais ce fut en vain. Un cultivateur se joignit au peintre et les deux hommes firent tout ce qui était humainement possible pour déplacer le brasier et secourir les victimes. Mais bientôt le réservoir d'essence fit explosion, arrosant de flammes les deux sauveteurs qui n'échappèrent à la mort qu'en se roulant à terre. A partir de ce moment tout secours était inutile et la voiture, ainsi que les deux malheureuses victimes, achevèrent de se consumer. Ce ne fut qu'au matin que, le brasier éteint on put dégager les corps de Mme Amzel et de son amie, complètement carbonisés.

Grèves des femmes en Turquie

Deux mille femmes travaillant comme bûcheronnes dans une forêt près de la mer Noire, ont cessé le travail hier. C'est la première grève de femmes qu'on enregistre en Turquie.

Les grévistes réclament le même salaire que les hommes.

Leur manifestation près de Castamouni où elles ont défilé en faisant tourner leurs cognées au-dessus de leurs têtes, a produit une telle impression que les employeurs leur ont immédiatement accordé l'augmentation qu'elles réclamaient.

Tamponnement de l'Orient-Express

Mécanicien et chauffeur sont tués

L'Orient-Express Constantinople-Paris par le Simplon, qui venait de quitter la gare de Rajenburg, située près de Sidani, a tamponné la locomotive d'un train de marchandises qu'une erreur d'aiguillage avait engagé sur la même voie.

Le mécanicien et le chauffeur de l'Orient-Express ont été tués ainsi que le mécanicien du train de marchandises. Plusieurs voyageurs ont été blessés mais leur état n'inspire aucune inquiétude.

L'aiguilleur de la gare de Rajenburg à qui incombe la responsabilité de l'accident a tenté de se suicider.

Sauvé par la T. S. F.

L'autre soir, les auditeurs de T. S. F. à l'écoute sur la Tour Eiffel vers 20 heures 45 entendaient une voix féminine leur disant que le concert allait être interrompu pendant quelques minutes « pour une communication très importante arrivée à l'instant même ».

L'attention des sans-filistes fut aussitôt satisfaite, et avec émotion ils apprirent que le docteur Maillard, de Dieppe, demandait à n'importe lequel de ses confrères en possession d'ampoules de sérum « antipolymyélique » frais, de lui en envoyer quatre de toute urgence. Pour les praticiens de Paris, on donnait l'adresse d'un pharmacien du faubourg Montmartre, qui se chargerait de l'expédition immédiate du liquide sauveur, l'Institut Pasteur, qui seul en délivre, en manquant actuellement. Ce même appel fut lancé aussi par le poste de l'Ecole supérieure des P. T. T. et par Radio-Paris.

Moins d'une demi-heure après, l'intermédiaire bienveillant parisien recevait un coup de téléphone du docteur Leboucher, de Bayeux, qui l'informait qu'à l'instant même il faisait parvenir huit ampoules de sérum à son confrère dieppois et qu'il en tenait en outre huit autres à sa disposition. Trois autres docteurs firent également leurs offres, dont le docteur Thomas, d'Amiens.

Ainsi donc, une nouvelle fois, la radiophonie publique aura permis de sauver un enfant. Il ne s'agit point là de publicité pour un produit ou pour un pharmacien, puisque celui qui a avisé les postes d'émission a manifesté sa volonté de rester anonyme.

Nous avons appris que le docteur Maillard avait reçu, deux heures après l'appel, la visite d'un de ses confrères, le docteur Jornière, exerçant à Eu, à 30 kilomètres de Dieppe, qui lui apportait les ampoules demandées et que l'inoculation du sérum antipolymyélique put être faite aussitôt.

Un médecin s'introduit une sonde jusqu'au cœur

On rapporte l'expérience suivante, tentée sur lui-même par un médecin de l'hôpital de Eberwalde, à Berlin.

Celui-ci s'introduisit dans une veine, à la naissance du coude, un petit tuyau en caoutchouc long de 65 mm. qu'il poussa peu à peu jusqu'au cœur sans être le moins du monde incommode. Il s'est ensuite rendu à pied de la salle d'opération à celle de radioscopie pour se rendre personnellement compte de la situation de la sonde.

Cette expérience avait pour but de trouver un moyen d'agir éventuellement avec rapidité et directement sur le cœur par l'injection de médicaments. L'introduction du tuyau dans la veine et de là jusqu'au cœur, ne demanda que quelques secondes.

12 millions et demi pour... établir que nous descendons du singe !!

La Fondation Rockefeller a fait un don, qui eût pu être mieux utilisé, de 12 millions et demi de francs pour la création, aux environs d'Orange-Park, en Floride, d'une « Station d'expérimentation scientifique sur l'origine de l'espèce humaine ».

La direction de l'entreprise a été confiée à l'Université de Yale, qui dressera un programme détaillé d'études portant sur les singes, les chimpanzés, les gorilles, les orangs-outangs et autres animaux similaires en vue de « résoudre quelques-uns des problèmes de l'origine de l'homme ».

NOUVELLES SUISSES

Les domestiques assassins de l'agriculteur

Aujourd'hui a commencé à Waedenswil devant la cour d'assises, un procès qui durera peut être cinq jours et qui est intenté à Wilhelm Kleiner, 45 ans, domestique, de Schönenberg (Zurich) inculpé de deux meurtres, et à Joseph Martin Ziegler, domestique, 31 ans, de Galgenen (Schwytz) inculpé de complicité.

Le 16 octobre 1925 M. Jacob Luste, agriculteur à Weisserlen-Schönenberg fut retrouvé mort dans une mare de sang au fond de la grange ; on pensa qu'il s'était tué à la suite d'une chute. Le 7 janvier 1926, Mme veuve Suzanne Stocker, 72 ans, est morte dans sa maison à Herrlisberg près de Waedenswil, à la suite, pensa-t-on, d'une attaque.

Plus tard, Ziegler, qui purge une peine d'emprisonnement de 20 ans au pénitencier St-gallois de St-Jacob pour avoir tué sa femme, avoua avoir tué, avec l'aide de Kleiner, l'agriculteur-Luste à l'étable et Mme Stocker dans sa maison. Afin de simuler un accident, Luste avait été transporté de l'étable dans la grange. Une enquête a été ouverte à la suite de ces aveux ; divers indices aboutirent à l'inculpation des deux domestiques. Kleiner conteste tout, il nie avoir eu connaissance des deux crimes.

Au cours de la première audience, Ziegler et Kleiner ont été interrogés.

Ziegler qui en 1927 avait assommé sa femme à Schönenberg a confirmé ses

aveux en continuant d'accuser Kleiner qui contesta toute participation à l'assassinat de Luste. Il traite Ziegler de menteur.

Les deux prévenus, qui sont défendus d'office, ont été confrontés. Tous deux ont maintenu leur déposition. Kleiner, qui a six condamnations antérieures prononcées contre lui, dit qu'il a été condamné injustement et que c'est à tort que ses deux divorces ont été prononcés à son désavantage.

Le médecin légiste Reymund, qui a fait l'autopsie du cadavre de Luste, exhumé du cimetière de Schönenberg après trois ans, confirme que le cultivateur a bien été assommé par un instrument contondant, tel que le marteau qui a été retrouvé, il est impossible qu'il soit tombé de l'aire de sa grange comme on l'avait cru à l'époque. Ces constatations confirment les aveux de Ziegler qui a reconnu avoir assommé Luste avec le marteau qu'on a retrouvé dans la grange.

Il meurt dans une cuve de petit-lait

A Schlierbach, Lucerne, un garçon de dix ans, Fritz Eichner, qui se trouvait dans la fromagerie de son père, est tombé dans une cuve pleine de petit-lait bouillant. L'enfant fut si grièvement brûlé qu'il succomba après quelques heures de terribles souffrances.

Chute mortelle dans une grange

M. Emile Barth, de Seedorf (Berne), 33 ans, célibataire, fils de M. Nicolas Barth, agriculteur à Avenches, coupait du foin, lundi à 10 heures, dans la grange paternelle lorsqu'à la suite d'un faux mouvement, il fut précipité d'une hauteur de 7 à 8 mètres, dans la fourragère. Il fut relevé par ses parents et peu après succomba. M. le Dr Pierre Barrelet, aussitôt appelé, a constaté une fracture de la colonne vertébrale.

Tragique accident de motocyclette

M. Valéry Reymond conduisait de Souboz à Perrefite un char de bois attelé de deux chevaux. Arrivé entre Souboz et les Echeresses une motocyclette qui roulait en sens inverse s'est jetée contre l'attelage. La motocyclette était occupée par le conducteur et deux personnes sur le siège arrière. Le choc fut très violent et les trois personnes projetées sous la voiture. Le conducteur de la motocyclette, Walter Buttikofer, né en 1899, mécanicien à Montiers, fut relevé avec de graves blessures et expira trois quarts d'heure plus tard. Henri Chalverat, également de Montiers, fut relevé avec une fracture du crâne. Le troisième occupant put se relever de lui-même et rentrer à Souboz. Le voiturier n'a pas eu de mal, mais un des chevaux a été blessé. Le char n'avait pas de lumière, ce qui fut la cause de l'accident. L'autopsie du malheureux Buttikofer a eu lieu lundi.

LA RÉGION NOUVELLES LOCALES

A propos de tirs à Leysin

M. Nicole, conseiller national, ayant posé une question au sujet des tirs d'artillerie organisés à quelques centaines de mètres de l'agglomération de Leysin et ayant affirmé que les nombreux malades tuberculeux soignés dans les sanatoria ont souffert de l'ébranlement et du bruit occasionné par ces tirs, le Conseil fédéral a répondu qu'en effet des tirs avaient été exécutés dans le voisinage de Leysin, mais que les malades des cliniques n'ont pas souffert d'ébranlement et du bruit occasionné par ces tirs.

D'après les renseignements recueillis et les déclarations spontanées des médecins de Leysin, les malades et la population entière ont été extrêmement heureux d'accueillir les troupes, et les malades n'ont été incommodes en rien par les exercices de tir et même les ont considérés comme une distraction bienvenue.

Mort tragique d'un bébé

Dans le moulin de M. Callendrier, meunier à Fallinges, Haute-Savoie, son fils, le petit Jules, âgé de six ans, qui jouait imprudemment près d'un arbre de transmission, s'est laissé prendre les vêtements autour de la barre métallique qui l'entraîna dans son rapide mouvement giratoire. Quand on dégagna le pauvre petit, il avait le crâne fracturé et d'autres graves blessures ne permettant aucun espoir. Il expira quelques heures après.

POIGNÉE DE PETITS FAITS

★ M. Maurice Herbet, ambassadeur de France à Bruxelles, est décédé subitement, dans la nuit de dimanche à hier, dans un hôtel de l'avenue des Champs-Élysées, à Paris, où il était descendu. Ses obsèques auront lieu jeudi.

M. Maurice Herbet était né à Paris le 11 novembre 1871. C'était le fils de M. Ju-

les Herbet, ancien ambassadeur de France à Berlin.

★ Le budget de la Confédération pour 1930 est basé sur un effectif de 31.006 fonctionnaires et employés. Les traitements et salaires de ce personnel sont budgétés à 207.9 millions de francs, soit à 5.3 millions de francs de plus que pour 1929. Cette augmentation provient en grande partie de l'amélioration des traitements résultant de la nouvelle classification des fonctionnaires.

★ Au Guatemala (Amérique centrale), le volcan Santa-Maria est entré en éruption. Une grande inquiétude règne à Quezaltenango. Le gouvernement a envoyé des secours.

Vingt personnes ont péri. L'éruption qui a déjà causé des dégâts considérables diminue quelque peu d'intensité.

★ La préfecture de Hochdorf, Lucerne, dirige l'enquête sur la disparition de Philomena Waller, à Eschenbach, communique qu'un témoin a affirmé que dans la nuit du 13 octobre trois automobiles, l'une munie d'une plaque argovienne, les deux autres de plaques lucernoises, ont stationné devant le restaurant Stern, à Ballwil. Mlle Waller a été aperçue avec deux individus âgés de 25 à 28 ans et mesurant environ 1 m. 70 venant d'un sentier voisin du « Stern » et se dirigeant vers l'une des voitures lucernoises. Celle-ci prit ensuite la direction du sud.

★ Un violent incendie a détruit, mardi, un pâté de maisons au centre de Bruxelles. Il a pris naissance dans un magasin qu'occupait un marchand de chiens. Le feu s'est propagé rapidement aux deux étages de l'immeuble et s'est communiqué également à la maison voisine, un magasin de confections. Il ne reste rien de ces deux établissements. Une quarantaine de chiens ont été asphyxiés. Les dégâts s'élèvent à plusieurs millions.

★ On a retiré de l'Aar près de la Centrale électrique de Thoun, le cadavre d'un cheminot nommé Burki, père de trois enfants. On ignore s'il s'agit d'un accident ou d'un suicide.

★ La police de Barcelone sur réquisition de la police vaudoise, vient d'arrêter un jeune Bernois, comptable dans une entreprise de Lausanne et qui, il y a quelques jours, avait pris l'initiative en compagnie d'une jeune femme en emportant 10.400 fr. volés à son patron. Le couple s'était rendu à Gènes et de là, à Barcelone. Le comptable sera extradé.

★ On annonce la mort à Blackpool, Angleterre, dans sa quarante-huitième année, de l'Italien Ricardo Sacco, fameux pour ses jeûnes prolongés. Il venait, le mois dernier, de terminer un jeûne d'une durée de soixante-cinq jours.

Il est mort après avoir ruiné sa constitution par des jeûnes prolongés et avoir gagné ainsi beaucoup d'argent dont il ne profitera pas.

NOUVELLES LOCALES

Subventions fédérales en faveur de l'assurance du bétail

Le Conseil fédéral a pris un arrêté relatif aux taux des subventions fédérales en faveur de l'assurance du bétail.

Aux termes de cet arrêté :

La Confédération alloue aux cantons qui ont institué l'assurance obligatoire du bétail conformément à l'art. 13 de la loi fédérale du 22 décembre 1893 concernant l'amélioration de l'agriculture par la Confédération, des subventions annuelles s'élevant au même chiffre que les subventions annuelles s'élevant au même chiffre que les subventions cantonales mais qui ne pourront toutefois dépasser :

a) pour l'espèce bovine : fr. 1.50 pour toute tête inscrite dans la caisse d'assurance ; un supplément dont le montant peut atteindre 75 centimes par tête sera accordé pour les animaux inscrits dans une caisse d'assurance des régions montagneuses et pour ceux inscrits dans une autre caisse mais ayant estivé sur un pâturage de montagne. Le montant du subsidie fédéral pour les animaux de ces deux dernières catégories ne peut dépasser fr. 2.25 ;

b) pour le petit bétail (espèces caprine, ovine, porcine), 60 centimes pour chaque sujet assuré.

Les cantons d'entente avec la division de l'agriculture du département fédéral de l'économie publique, désignant les caisses d'assurances qui ont droit au supplément prévu pour les régions montagneuses et fixent les conditions en vertu desquelles les animaux inscrits dans d'autres caisses d'assurance et ayant estivé sur des pâturages de montagne ont également droit au supplément. Il sera tenu compte pour la fixation du subsidie fédéral du nombre d'animaux assurés à une époque bien déterminée, en règle générale au commencement de l'exercice de la caisse d'assurance. Les cantons, d'entente avec la division de l'agriculture du département fédéral de l'économie publi-

que fixent l'époque du recensement des animaux à assurer.

Le nouvel arrêté remplace celui du 6 mai 1921. Il produira ses effets pour la première fois lors du calcul des subsides fédéraux pour l'année 1930.

Cours de répétition du R. I. Mont. 6

Le Département militaire porte à la connaissance des intéressés que les trains spéciaux suivants seront mis en circulation le 11 novembre prochain pour l'entrée en service du régiment inf. n. 6.

I. Chemins de fer fédéraux :

Monthey	dép. 7.15
Massongex	dép. 7.20
St-Maurice	arr. 7.26
St-Maurice	dép. 7.33
Evionnaz	dép. 7.43
Vernayaz	dép. 7.50
Martigny	dép. 7.52
Charrat	dép. 7.52
Saxon	dép. 7.59
Riddes	dép. 7.46
Chamoson	dép. 7.52
Ardon	dép. 7.59
Sion	arri. 8.20

Pour les hommes de la région Sierre-St-Léonard le train régulier No 136 partant de Sierre à 7 h. et arrivant à Sion à 7 h. 20 sera renforcé en conséquence.

II. Martigny-Orsières

Orsières	dép. 6.28
La Douay	dép. 6.34
Sembrancher	dép. 6.43
Bovernier	dép. 6.56
Les Valettes	dép. 6.58
Martigny-Croix	dép. 7.07
Martigny-Bourg	dép. 7.11
Martigny CFF	arr. 7.18

III. Monthey-Champéry-Morgins

Champéry	dép. 5.45
Monthey	arr. 6.50

IV. Martigny-Châteldard

Châteldard-Trient	dép. 5.35
Châteldard-Village	dép. 5.40
Finhaut	dép. 5.55
Le Trétien	dép. 6.09
Les Marécottes	dép. 6.16
Salvan	dép. 6.26
Vernayaz-Trient	dép. 6.58
Martigny-Ville	dép. 7.14
Martigny CFF	arr. 7.18

Les hommes ont l'obligation d'utiliser ces trains spéciaux mis en marche à leur intention. Une exception n'est faite que pour les hommes visés par le chiffre 1 des Instructions de l'Affiche de mise sur pied. Sion, le 4 novembre 1929.

Le faisceau lumineux aux croisements

Le Département de Justice et Police du Valais porte à la connaissance des propriétaires de voitures automobiles et de camions que l'article 13 de l'ordonnance d'exécution du concordat du 29 janvier 1929 prévoit qu'à partir du 1er janvier 1930 toutes les voitures automobiles et camions circulant en Valais doivent être munis d'un dispositif permettant d'abaisser le faisceau lumineux au moment des croisements.

La chaussée doit être éclairée au minimum sur une distance de 25 mètres et, en aucun cas, le dispositif indiqué ci-haut ne doit diminuer l'intensité des feux d'éclairage.

Pour tous renseignements au sujet des éclairages autorisés, on peut s'adresser au Service des automobiles à Sion.

Le permis de circulation sera séquestré aux propriétaires pris en contravention et une amende leur sera infligée.

Apprentis-maçons

Le Bureau d'orientation professionnelle du canton de Soleure cherche pour le printemps prochain 25 à 30 apprentis-maçons.

Conditions : Durée de l'apprentissage : 3 ans.

Salaire : première année 0.50, deuxième année 0.60, troisième année 0.70 fr. l'heure.

Pension, logement dans bonnes familles d'ouvriers occupés sur les mêmes chantiers.

Si le salaire ne suffit pour subvenir à l'entretien pendant la première année, la Société des entrepreneurs accorde des allocations supplémentaires. L'Etat du Valais, de son côté, alloue aux apprentis maçons un subside extraordinaire de fr. 200.—

Au début de l'apprentissage, les jeunes gens suivent un cours d'introduction de 5 semaines, puis un cours pratique à l'école professionnelle.

Les inscriptions, accompagnées d'une copie du dernier certificat scolaire et d'un certificat de bonne conduite, doivent être adressées pour le 15 novembre au plus tard à l'Office cantonal des apprentissages, à Sion.

L'hiver sera-t-il froid ?

C'est une question à l'ordre du jour. Et à en croire un météorologue berlinois, de mauvais jours se préparent. Cet homme de science déduit sa prophétie de la récente crue du Nil et de l'Indus. Chaque fois que ces fleuves ont débordé — et ce fut le cas en 1869, en 1870, en 1878, en 1879, en 1887, en 1890, en 1895 et en 1916 — chaque fois la froidure fut cruelle en Europe.

Rappelons d'ailleurs qu'un été caniculaire est souvent suivi d'un hiver rude. L'été de 1928 avait été brûlant et l'on

se souvient des rigueurs de l'hiver dernier, Or, l'été de 1929, lui aussi, ne fut que flammes... Préparons-nous à grelotter !

POUR LOURTIER

Souscription du Nouvelliste

Liste précédente	Francs 6766.—
Anonyme, St-Maurice	10.—
Anonyme, St-Maurice	10.—
Anonyme, Saxon	10.—
Mlle Céline Duc, Ollon-Chermignon	10.—
Mme Josette Vouilloz, Vex	10.—
Corps des Sapeurs-pompiers de Vernamiège, par M. Pierre Pan-natier, commandant du feu	30.—
Pensionnat Ste-Marie, les Congrè-ganistes	15.—
TOTAL	Francs 6856.—

Les dons sont reçus avec reconnaissance aux bureaux du Nouvelliste, à St-Maurice ou peuvent être versés au compte de chèques N° 274 de notre administration.

Le premier journal libéral dans le Haut-Valais

On nous écrit :

Il se confirme qu'une doublure du « Confédéré » paraîtra en allemand, une fois par semaine à partir du 1er janvier prochain. Le rédacteur en serait M. Ad. Reinke Fux, de Viège. La nouvelle feuille se propose particulièrement de promouvoir l'organisation d'une jeunesse libérale et de combattre l'influence cléricalle.

M. Herbet et „Saint Maurice“

Les journaux nous ont annoncé la mort à Paris, où il était de passage, de M. Maurice Herbet, ambassadeur de France à Bruxelles. C'était un homme de grande lignée en diplomatie, mais il savait également être simple.

Il y a quelques années, se trouvant aux bains d'Evian, M. Herbet voulut connaître St-Maurice où son patron avait trouvé une glorieuse mort. Il y arriva un samedi en compagnie de trois personnes, et c'est M. le chanoine Bourban, de regrettable mémoire, qui le reçut, lui montra le trésor et principalement la chasse de saint Maurice.

M. Herbet voulut encore se rendre sur le champ de Vérollez, mais il chercha en vain dans les magasins de la ville un tableau de saint Maurice, qu'il voulait de valeur et d'une certaine dimension.

L'honorable défunt avait gardé un souvenir charmant de la courtoisie de M. le chanoine Bourban avec lequel il s'était entretenu assez longuement.

Les sapeurs-pompiers à Stalden

On nous écrit :

L'association des sapeurs-pompiers du Haut-Valais a tenu dimanche, à Stalden, sa cinquième réunion générale, sous la présidence de M. Jos. Bittel, commandant du feu, à Viège.

Sous la direction de M. Oswald Venetz, député, des exercices furent exécutés par une section de démonstration. On fit usage notamment de deux modèles d'extincteurs.

Après le dîner qui réunit cent couverts à l'Hôtel Burgener, M. Lot Wyer, inspecteur cantonal du feu, exposa la situation actuelle du pays dans la lutte contre le feu. Dans ce but une somme de fr. 37.339 est prévue au budget de 1930.

M. Jos. Bittel a été confirmé pour deux ans dans ses fonctions. La prochaine réunion aura lieu dans le district de Rarogne occidental.

La loi sur les affiches-réclame et la Chambre de Commerce

La Chambre Valaisanne de commerce s'est occupée de la loi sur les affiches-réclames adoptés, en premiers débats, à la session de mai du Grand Conseil. La Chambre est en partie satisfaite, notamment de l'exonération du droit de timbre des affiches placées dans les vitrines, mais elle regrette le vote de l'article 3, concernant le format et la qualité du papier. Elle voit, dans cet article, une aggravation des charges et une inégalité de traitement qui gêneront le commerce et l'industrie, et principalement l'industrie touristique, et elle ajoute les réflexions que voici dans sa circulaire à cet effet :

« Enfin les tarifs adoptés par l'autorité législative sont parmi les plus élevés et les plus compliqués. Ils auront un effet prohibitif. Le développement qu'a pris le Valais ces dernières années nécessitera certainement davantage l'usage des affiches-réclames. L'industrie touristique, le commerce des vins et des fruits, mais aussi le commerce local ont grandement besoin d'être soutenus par un esprit de large compréhension des nécessités journalières, qui n'admettent pas que chaque mouvement soit contrôlé et timbré par des organes de l'Etat. »

Le Grand Conseil a longuement examiné les points soulevés par la Chambre de Commerce ; elle les examinera encore au

cours de la session prochaine. Il n'est venu à l'idée d'aucun député d'aggraver les charges du commerce et de l'industrie par des dispositions insupportables.

Le Simplon est ouvert

La route du Simplon est encore entièrement libre de neige.

La restriction du nombre des hôtels

La Chambre valaisanne de Commerce a orienté les sections et les membres sur la question de savoir si la loi fédérale de 1924 devait être maintenue au delà du 31 décembre 1930. Basée sur les réponses reçues, elle a accepté la résolution suivante :

« La Chambre de Commerce répond affirmativement à la question du Vorort sur le point de savoir si une prolongation de la loi de 1924 restreignant les constructions hôtelières est désirable. Elle estime que la période de rétablissement reconnue nécessaire en son temps pour l'assainissement de l'industrie hôtelière n'est pas encore achevée (en Valais surtout). Une prolongation de dite loi est non seulement dans l'intérêt de l'hôtellerie existante mais aussi dans celui des branches économiques qui en dépendent. »

Valaisans à la Sarinia

MM. Charles Exquis, originaire de Liddes, mais habitant Oron et Joseph Germanier, de Conthey, ont été nommés président et vice-président de la Sarinia, section académique des Etudiants Suisses à l'Université de Fribourg.

BEX. — Dimanche après midi, Mme Félix Ravy, tenancier du restaurant de Pont de Nant a trouvé dans le jardin alpin une touffe de rhododendrons prêts à éclore ; d'autre part M. Moreillon aux Plans sur Bex possède dans son jardin un rosier en pleine floraison.

Espérons que ces fleurettes attardées, nous annoncent encore de nombreux beaux jours avant les rigueurs de l'hiver.

COLLONGES. — Nécrologie. — (Corr.) — Dimanche, a été ensevelie à Collonges Mme Olga Pochon, qu'un mal impitoyable a ravie pour toujours à l'affection de sa famille.

Une longue suite de parents en deuil, d'amis et de connaissances attristés ont accompagné à sa dernière demeure celle que les desseins impénétrables de la Providence ont frappée dans le plein épanouissement de sa jeunesse.

Le ciel bas et gris de novembre semblait ajouter sa tristesse à la douleur de la famille éprouvée par le départ de cette jeune mère qui avait choisi, pour quitter cette terre, la fête si pleine de souvenirs de la Toussaint. Elle laisse dans la désolation un jeune mari et trois petits enfants, pauvres orphelins privés, si faibles, de l'amour et des caresses maternelles.

Chère contemporaine de 1900, tu fus une jeune fille gaie et riieuse, une épouse aimante et dévouée, une bonne et tendre mère. Que Celui qui est le maître de la vie t'accorde la récompense que tu as si bien méritée ! Pour nous, nous garderons pieusement ton souvenir.

Nous compatissons bien vivement à la peine de tous ceux que cette douloureuse séparation a frappés et leur présentons, avec nos condoléances les plus sincères, l'hommage ému de notre vive sympathie. L. R.

PORT-VALAIS. — Une ferme incendiée. — Un incendie a éclaté dans la nuit de samedi à dimanche à la ferme de Provenpy, appartenant à M. Torrent, et l'a en partie détruite. Les dégâts sont très importants : environ 80 chars de fourrage et plusieurs quintaux de céréales sont restés dans les flammes. La maison d'habitation est très endommagée ; il fallut des efforts inouïs pour sauver 17 têtes de bétail et le mobilier.

On ignore la cause du sinistre, que l'on attribue à la fermentation des regains.

SION. — Au théâtre. — (Corr.) — Dimanche prochain 10 novembre, la Congrégation des jeunes gens de Sion donnera au théâtre, une représentation littéraire qui fera la joie des gens sérieux et aussi de ceux qui aiment rire un brin. Ceux-ci viendront applaudir « le Médecin malgré lui », de Molière, comédie en trois actes ; il sera sans doute superflu de rappeler le comique inépuisable des pièces de cet auteur. Quant aux esprits graves, ils ne manqueront pas de trouver du charme dans « Les Disciples de Verdun », miracle en deux actes de Jacques Debout.

ST-MAURICE. — La Société de tir « Le Noble Jeu de Cible » organisera, et ceci afin de continuer les traditions, un tir aux trapes dimanche, 10 novembre. Les tirs auront lieu de 13 h. 30 à 17 heures et seront suivis d'une soirée familiale organisée pour fêter le succès obtenu par nos tireurs à l'occasion du Tir fédéral de Bellinzone. Le programme de cette soirée paraîtra dans le prochain numéro.

ST-MAURICE. — Conférence. — M. le chanoine Gross, donnera dimanche après-midi à 13 h. 30, dans la Grande salle de

l'Hôtel de Ville, une Conférence avec le sujet suivant : « La lutte antialcoolique. » Invitation cordiale. — Entrée gratuite.

ST-MAURICE. — « Notre-Dame de Paris » au Cinéma des Alpes. — Voici une œuvre formidable appelée à un très gros et légitime succès. Elle est très « public », et le réalisateur qui a fait cela (il se nomme Wallace Worsley), quels qu'aient été les puissants moyens mis à sa disposition, est un monsieur de réel talent qui, en matière de reconstitution, prouve une rare érudition et un grand souci de l'exactitude. On a reconstruit entièrement des rues et la grande Cathédrale du Vieux Paris de 1482. Ceci est chose prodigieuse. Dans le film, Notre-Dame ne consiste pas en une simple façade ; on en voit les intérieurs les plus secrets et les côtés architecturaux les plus spéciaux aux événements qui se déroulent selon la volonté du romancier.

Je n'entrerais dans aucun détail de la mise en scène, ni de la photo, ni des ensembles. Tout est magnifique. Quant à l'interprétation elle se résume entièrement dans le personnage de Quasimodo, dont Lon Chaney, a, en réalité, brossé une création d'une étrange puissance et d'une superbe hideur. Comédien, mime, acrobate admirable, ne lâchant jamais ni le rôle, ni la situation, émouvant, horrible, sublime ou grotesque, cet artiste unique, qui pousse l'art du maquillage à sa limite extrême, vaut, à lui seul, qu'on vienne voir le film. Ec-Ran.

† **TROISTORRENTS.** — (Corr.) — Le matin de la Toussaint une bien triste nouvelle nous arrivait de Morgins. On venait de trouver M. Sylvain Fornage, mort dans les eaux de la Tine, à dix pas de sa maison. La veille encore, il était descendu à Monthey et s'était plaint, à plusieurs reprises d'indisposition.

Le coup est terrible pour son épouse qu'il laisse dans la désolation et à la tête d'une famille de huit enfants dont l'aîné a dix ans à peine.

La paroisse presque au complet, une foule de parents, des amis et des autorités venues de loin ont montré, dimanche, en assistant à ses obsèques toute l'estime que l'on occorrait à M. Sylvain Fornage.

M. Fornage avait fait partie pendant plusieurs périodes du Conseil communal et en avait été le vice-président, puis le président à la mort de M. Henri Rouiller.

D'un commerce agréable, toujours arrangeant et doux, d'une loyauté intègre, consciencieux jusqu'au scrupule, cet homme de bien a suivi, de près dans la tombe et à l'âge de 46 ans seulement, son père regretté M. le député Fornage.

Sa vie fut celle d'un chrétien sans reproches et telle vie, telle mort : c'est le cri de confiance que nous poussons vers le Dieu des miséricordes en souvenir de l'ami qui nous a quittés si brusquement.

C'est aussi la consolante pensée que nous laissons à son épouse, à ses petits

REMBOURSEMENTS

Ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est échu voudront bien réserver à la carte de rembourser que le facteur postal leur présente ces jours leur bon accueil habituel. Nous les assurons de toute notre gratitude. Administration du Nouvelliste.

SUZE se distingue des imitations par la finesse de son bouquet

Jeune FILLE

19 ans, cherche place comme bonne à tout faire. Libre de sui e.

S'adresser à Angèle Delmonté, rue du Croix, B-x.

Eau-de-vie de fruits

à fr. 1.50

Eau-de-vie de lie à fr. 2.20 est livrée contre rembour. à partir de 5 litres.

Jean Schwarz & Co, Distillerie, Aarau 9.

Imprimerie Rhodanique

On demande un bon DOMESTIQUE

sachant traire. S'adresser à Emile Comte, La Pâtisserie s/Bex



Jeune FILLE

On demande jeune fille sérieuse et travaillante pour aider au ménage dans petite famille d'avocat, à Lausanne. Ecrire en indiquant préférences sous U. 30576 L. à Publicitas, Lausanne.

On demande de suite une bonne

ouvrière modiste

et une réassujettie

Chez Mme Ducommun, modiste, St-Maurice.

Campagne à vendre

A vendre, dans les environs de St-Maurice, jolie campagne avec maison d'habitation, grange et écurie. Fourrage pour deux vaches, avec grand jardin et champs. S'adr. à Mme Vve Bernadette Coutaz, Epinassy s/ St-Maurice.

FROMAGER

expérimenté cherche place. S'adresser sous P 5717 S. Publicitas, Sion.

La lame Golf

pour rasoir de sûreté, surpasse de cent coudées toutes les marques les plus réputées à ce jour. Un seul essai vous convaincra. La pièce 40 centimes

M. Fessler, Martigny-Ville

Prévenez maintenant

Toux Catarrhes Enrouement au moyen des "Herbalpinä"

Le véritable vieux bonbon pectoral aux herbes des Alpes du Dr Wander

En vente partout

Cinéma de l'Hôtel des Alpes - St-Maurice

Samedi 9 novembre 1929, en soirée à 20 h. 30
Dimanche 10 novembre 1929, en matinée à 15 h.
et en soirée à 20 h. 15

Un film grandiose qui se passe de commentaires

NOTRE-DAME DE PARIS

d'après l'œuvre immortelle de Victor Hugo. — 10 actes
interprétés par Lon Chaney, avec adaptation
musicale spéciale

Au même programme

GARE LA BOMBE

Comédie gaie

ACTUALITÉS MONDIALES

Malgré l'importance de ce programme, prix
ordinaires des places.

Soumission à Martigny

Les administrations communales de Martigny-Ville et Bourg mettent en soumission la réfection de la route forestière de la Grand'Jeur au Mont Chemin.

Ces travaux comprennent environ :
Empierrement 8000 m². Gravier 820 m².
Agréation sur 3290 m². Maçonnerie sèche
130 m². Perrès 90 m², etc.

Pour plans et renseignements, s'adresser au bureau de M. Perrig, inspecteur des forêts, à Martigny, auquel les soumissions devront être adressées pour le 30 courant. Une visite de la route aura lieu mercredi le 20 courant; rendez-vous à 8 heures, à la bifurcation des routes de Chemin-dessus et de la Grand-Jeur.

L'administration des forêts.

FOIRES DE MARTIGNY - VILLE

Les foires d'automne sont fixées au lundi 11 novembre 1929 et au lundi 18 novembre 1929; cette dernière en remplacement de celle de septembre supprimée. L'Administration.

Vente aux enchères à Leytron

L'avocat Maurice Gross, à Martigny-Ville, agissant pour les héritiers de Joseph de Chastonay, exposera en vente aux enchères publiques, au Café de Maurice Roh, à Leytron, le 17 novembre prochain, à 14 heures, diverses parties d'une maison d'habitation, à Leytron, soit: 2ème étage, part de rez-de-chaussée, caves, ainsi que grange-écurie, jardin. Immeubles très spacieux et bien situés.

Pour visiter, s'adresser à Maurice Luisier, maison de Chastonay.

On peut faire des offres au soussigné avant les enchères.

Un membre de l'hoirie étant sous curatelle, l'enchère sera tenue sous l'autorité du Juge.

Ensuite d'empêchement, l'enchère est donc fixée au 17 novembre au lieu du 10 novembre.

Maurice Gross, avocat.

Méfiez - vous

des prix trop bon marché. Vous en avez toujours pour votre argent.
La Boucherie Chevaline de Martigny-Ville vous expédie, demi-port payé, marchandises en toutes quantités et de 1er choix.

Viande désossée pour charcuterie fr. 1.50
Morceaux choisis pour salaisons fr. 2.00
Hâchage gratis sur demande. — Téléphone 278

Se recommande: A. Beerl.

Le récupérateur économisateur

Il économise le combustible.
Il double la chaleur.
Il se nettoie facilement.
Il possède un clapet au lieu d'une clé-basculé qui obstrue le tirage.
Il est de construction solide et propre.
Il est reconnu supérieur à tous ses concurrents.
Il est le meilleur marché.
Il coûte **25 francs**.

A. GROBET
CONSTRUCTEUR
SIERRE

Grands et beaux tableaux

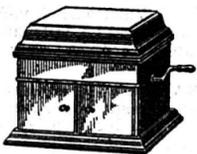
avec encadrement garanti contre la poussière, avec superbe cadre or grandeur 130-65 cm., aussi noir ou brun, vous sera adressé franco, assuré, par chemin de fer C. F. F. contre acompte de fr. 15. le reste, fr. 20.-, payable en 2 versements mensuels de fr. 10.-
Demandez encore aujourd'hui notre catalogue en couleur avec plus de 90 modèles. KERLI-STRUSS, atelier d'encadrements, Altbauvorstadt 42, BALE. Au comptant seulement fr. 32.
ECHANGES ADMIS.

Henri MORET - Martigny

Avenue de la Gare

fournit les meilleures montres

d-puis 25 fr. en argent, 50 fr. en or.



GRAMOPHONES

Panatropes, Disques, Aiguilles, Albums de disques.

H. HALLENBARTER, SION
Martigny-Ville (Pl. Centrale)

Caleçon molletonné

Camisole id. qualité extra lourde No 5 et 6, la pièce fr. 3.90. Les deux ensemble avec un joli foulard sport fr. 7.80. Envoi en remboursements.

Maison Philibert, Louis Koenig, Lausanne.

VÉRITABLES OCCASIONS MOBILIER A VENDRE

Plusieurs lavabos-commodes chêne et noyer, dessus marbre et glace, lavabos-commodes sans glace, tables de nuit, tables, chaises, armoires avec et sans glace, divans, canapés. Lits à 1 et 2 places, 2 grandes tables à rallonges, chêne et noyer, pour environ 18 personnes, dressoirs de salle à manger, fauteuils, toilettes, commodes, bureaux-secrets, bureaux - ministres, salles à manger complètes en noyer, 2 superbes salles à manger modernes chêne dont une style anglais, un excellent piano «Rohrdorf» cordes croisées, un ameublement bois pour jardin, 1 magnifique chambre à coucher chêne moderne à 2 lits, armoire à glace 3 portes, coiffeuse et 2 tables de nuit, 1 piano d'étude pour fr. 170.-, 2 beaux salons, quelques beaux meubles marquetés et autres objets.

S'adr. chez N. Albini, 1, Avenue des Alpes, Montreux. (Près de l'Eglise catholique.)

2000 m2 de bâches occasion à vendre

confectionnées avec oeillets et inscriptions dans les dimensions suivantes:

- 3 m. x 4 m.
- 4 m. x 4 m.
- 4 m. x 5 m.
- 4 m. x 6 m.
- 5 m. x 5 m.
- 5 m. x 6 m.
- 6 m. x 6 m.
- 6 m. x 8 m.

à fr. 2.50, 3.50 et 4.50 le m2

A. Savary & Fils, fabrique de bâches, Avenue de la Harpe, Lausanne.

BAISSE

FROMAGE GRAS

(non endommagé)

Envoi de 5 kg. le kg. 2.80
Envoi de 10 kg. le kg. 2.70
Envoi de 15 kg. le kg. 2.60

Se recommande:

Jos. Wolf, Coire
Expéditions en gros Téléphone 6.36

Viande de vache

à saler, bonne et belle qualité reconnue, offre pr l'hiver prochain, à prix avantageux, H. Riesen, boucherie, Kôniz. (Ct. de Berne)

la. Châtaignes italiennes

10 kg. 3.20, 50 kg. 13.-, 100 kg. 25.- contre remboursements jusqu'à fin novembre.

Marroni-Export, Gerdvio (Tessin).

OCCASION

A vendre de suite: chambre à coucher Ls XV, noyer, à 2 lits, lavabo avec glace, armoire à glace, 1 salle à manger moderne, plusieurs lits bois à 1 et 2 places, avec matelas crin animal, lits fer, lits d'enfants, canapés, tables diverses, un salon, fauteuils, chaises, un fourneau à gaz, réchauds à gaz, fourneau-potager, petits fourneaux pour chambres, 1 vitrine avec tiroirs, divans turcs, descentes, linoléums, tapis, duvets, couvertures, etc. Prix avantageux.

Chez A. Viquerat, La Plance, Clarens. Tél. 10.12

Fromage de montagne tout gras, pièces de 4-8 kg.

à fr. 2.80.

quart gras, pièces 4-8 kg. à fr. 1.80 et 2.- par kg.

Bien propre et sûr

J. SCHELBERT-CAHENZLI, Kaltbrunn

L. Couchepin

Docteur en Droit Avocat et Notaire

absent

pour service militaire, du 8 au 24 novembre

MALADIES de la FEMME

La femme qui voudra éviter les Maux de tête, les Migraines, les Vertiges, les Maux de reins et autres maux qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de



La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

De par sa constitution, la femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les très maux l'attendent.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes inoffensives sans aucun poison, et toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre malaise, en faire usage. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et de décongestionner les différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même coup, les Maladies intérieures, les Métrites, Fibromes, Tumeurs, mauvaises suites de Couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs qui en sont toujours la conséquence.

Au moment du Retour d'Age, la femme devra encore faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé SOURY pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements et éviter les accidents et les infirmités qui sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen (France), se trouve dans toutes les Pharmacies. Le flacon: 4 francs.

Dépôt général pour la Suisse: André JUNOD, pharmacien, 21 quai des Bergues, à Genève.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et la signature Mag. DUMONTIER en rouge. Aucun autre produit ne peut la remplacer.

A remettre pour cause de santé

JOLI MAGASIN DE MODES

ayant bonne clientèle, petite reprise. S'adr. par écrit au bureau du journal sous A. S.

JAMAIS LES PIEDS FROIDS ET MOUILLÉS

Portez les chaussures à semelles-crêpe

SUMATRA

imperméables et garanties, double usage d'un autre ressemelage. Procédé spécial (exclus.). Le crêpe s'adapte sur n'importe quelle chaussure

Prix: semelles doubles et talon pour dames 8.-, hommes 9.-. Réparations de Snow-Boots

Teintures pour chaussures défraîchies de toutes couleurs

CORDONNERIE MORAND RUE DES PORTES NEUVES SION

On cherche à la Carrière de Massongex
LOZINGER & CIE

20 manœuvres

Toutes les personnes qui, ces dernières années, ont pris de la

SIRAMINE

contre l'asthme, coqueluche, bronchite, toux, conseilleront à leurs connaissances souffrant de ces affections

SIRAMINE

Pharmacie Morand - Martigny

En vente dans toutes les pharmacies, Prix du flacon, fr. 3.50

Domaine de la Sarvaz S. A.

Saillon

offre: Pommes de terre fr. 10.- les 100 kg.
Carottes potagères fr. 15.- les 100 kg.
Betteraves fr. 2.50 les 100 kg.

A la même adresse, on demande 8 bons maçons pour mur à sec. Tél. 30.

Rosiers

Plantes grimpantes Plantes d'ornement

Conifères très belle qualité à des prix sans concurrence

Th. Dirren & Fils

Pépiniéristes Martigny Domaine des Illes

Tél. 17 Vernayaz Tél. 17

Grand choix d'arbres fruitiers, toutes variétés recommandées. Bas prix. Prix-courant à disposition.

St-Léonard

Un cours de lingerie, raccommodage, broderie fine et d'art, macramé, etc., sera donné cet hiver. Inscriptions jusqu'au 15 novembre chez les maîtresses soussignées: Mlles Julie et Claire Mayor.

Dr Dénériaz Sion

a repris ses consultations

A louer à St-Maurice

appartement

comprenant une chambre et une cuisine.

S'adresser à la Coopérative, St-Maurice

la. Marrons, marchandise saine, 30 cts. p. kg., 100 kg. 27 cts par kg. Noix 1929, la. qual. fr. 1.- par kg.

L. Bonsignore, Lugano

A vendre une

vigne

à Champmarais, d'environ 1400 toises

S'adresser à M. Eugène de Riedmatten, notaire, Banque de Sion, à Sion.

Jeune fille

forte et active, est demandée pour aider aux travaux du ménage et surveiller des enfants.

Faire offre à Mme Wicky-Oyon, Bex.

On cherche pr tout de suite

FILLE

bien recommandée.

Mlle Montet, Maison neuve, La Tour-de-Peilz.

BOULANGER

marié cherche place pour la saison d'hiver.

S'adresser au Nouvelliste sous D. B.

RADIOS

de toutes marques avec accumulateurs ou sur courant alternatif. Quel récepteur choisir? Conseils désintéressés et gratuits après avoir entendu et analysé tous les appareils. Lampes Philips, etc., piles sèches, voltmètres, densimètres, haut-parleurs. Références

M. Fessler, Martigny-Ville

Magasin de Musique



Ah... Virgo!
Son arôme démontre sa qualité

Virgo le mélange exquis de l'Abbé Kunzle, composé du meilleur café colonial, de céréales torréfiées, de figues, de dattes et d'autres fruits savoureux des Tropiques. Demandez un échantillon gratuit à Cafo S.A. Olten.

VIRGO

café-mélange prêt à l'emploi 500 gr. frs. 1.50

Comme Adjuvant **SYKOS**

le café de figues préféré 250 gr. 50 cts. Cafo S.A. OLTEN

Demandez notre brochure intéressante: „Le café et les mélanges aromatisés à base de café“.

Cafo S. A. Olten.

Tous les systèmes de machines à coudre

WERTHEIM

pour l'usage domestique ou l'industrie sont solidement travaillés et d'un maniement facile.

Les nouveaux modèles de machines avec table de bureau plate, en noyer et chêne, sont livrés à des prix très avantageux. Facilités de paiement. Demandez le catalogue gratuit. Réparation de tous les systèmes. C. Kinsberger-Räber - Berthoud

Arbres fruitiers

Henri Maye, pépin., Chamoson

offre magnifiques sujets élevés aux pays en

abricotiers, Pommiers, Poiriers

Hautes et basses tiges. Variétés et reprise garanties.

La nouvelle eau minérale

Henniez Alcalina

est la boisson hygiénique parfaite.

Pour votre santé, buvez une Henniez-Alcalina

En vente dans les Hôtels, Restaurants et Cafés

La Fabrique de Bagnes livre

Fourneaux

chauffables à l'électricité, au bois et au charbon



Dépôts: Monthey: M. Oct. Donnet, fers
Sion: J. B. Sauthier, fers
Martigny: Adrien Saudan, Rue de l'Eglise
Veuthey, fers
Sierre: Bruchez Joseph, négt, Villa

Les cheveux ont grandi...

et épaissi, mais c'est étonnant! M. Brz. Lugiez. Quantité de certificats prouve que + RECHOLIN + marque déposée (composé orties) est la lotion absolument efficace contre pellicules et chute des cheveux. Fait renaître une belle chevelure. «RECHOLIN-IDEAL» est une eau limpide inoffensive qui rend, dans environ 10 jours, aux cheveux gris, leur couleur primitive. Cure fr. 6.- demi-cure fr. 4.20. Force III pour cas trop avancés, fr. 8.20, franco contre remboursement, seul par l'inventeur J. RECH, Parfumerie, Rue de Rive 2, GENEVE. (Indiquer si «Contre cheveux gris» ou «Chute».)

Dans 10 jours, plus de cheveux gris. Nombreux certificats

ARBRES FRUITIERS

Gaillard Frères, Pépinières, Saxon

offrent en beaux sujets, les meilleures variétés garanties en

ABRICOTIERS

Pommiers

Poiriers

Pêchers

Demandez nos prix-courants